

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Hauts-de-France
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
hautsdefrance@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE CROIX

187 rue Jean Jaurès
59170 Croix
03 20 28 52 52
<https://www.ville-croix.fr/>

FONDATION



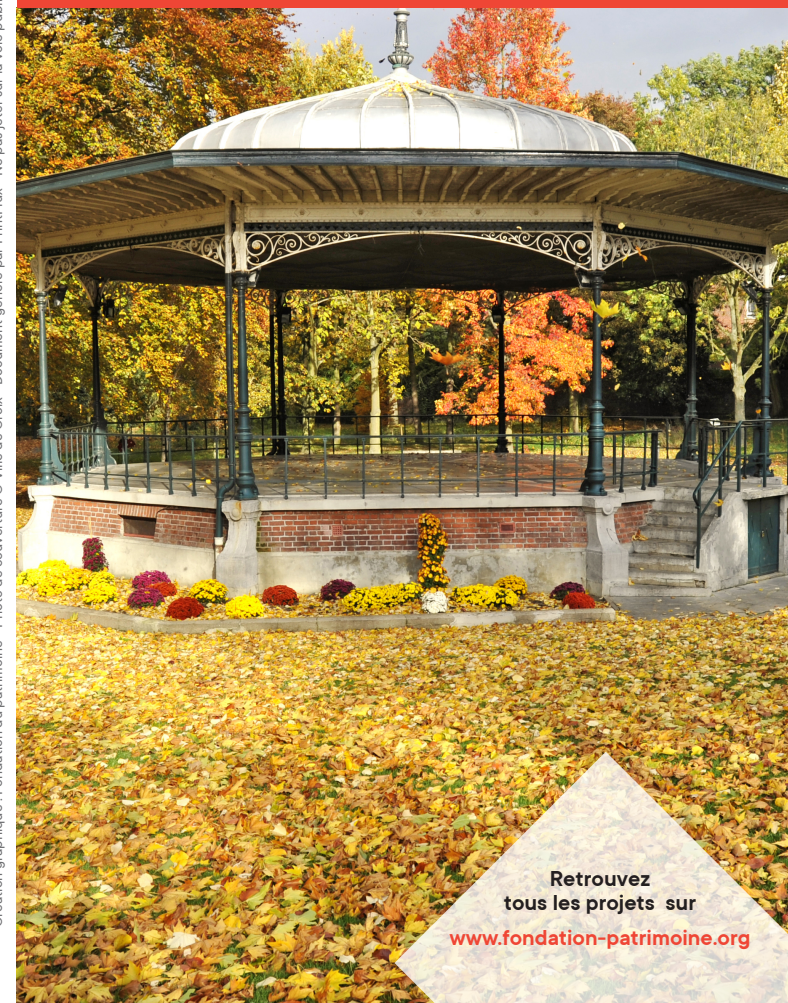
DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

Kiosque de l'Hôtel de Ville de Croix

Nord



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegardons ce kiosque pour perpétuer les traditions musicales

◆ ◆ LE PROJET

Construit par l'architecte Edouard Dupire-Rozan, qui a construit aussi le Palais Vaissier aujourd'hui disparu, le kiosque de l'hôtel de Ville de Croix possède une histoire fortement liée aux activités musicales de Croix depuis la fin du XIXème siècle.

Au cours de sa vie, ce kiosque a connu de nombreuses réparations de plus ou moins bonne qualité, occasionnant une vétusté générale et des pertes esthétiques. On constate aujourd'hui des fuites et des dégradations au niveau des supports en fonte qui risquent d'entraîner des plus grosses dégradations à court ou à long terme. Il est temps de réagir et d'entamer des travaux de restauration de grande envergure

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'édification du kiosque de Croix revient à l'initiative d'Isaac Holden au milieu du XIXème siècle. Cet industriel textile, qui deviendra le principal producteur mondial de laine peignée, a installé une nouvelle usine à Croix en 1852. Pour la construction de son domicile, il fait appel à l'architecte Edouard Dupire-Rozan qui en plus de lui bâtir une vaste demeure lui construit aussi un immense kiosque à musique pour ses oeuvres de bienfaisance.

Vers 1898, Isaac Holden offre son kiosque à la ville de Croix qu'il l'installe d'abord sur la Grand'Place, puis dans le parc de l'hôtel de ville en 1934.

Ce don est particulièrement bienvenu car entre 1870 et 1914 : l'édification de kiosque sur le domaine public s'inscrit dans une politique de renforcement des sentiments nationaux partant du principe que la musique est un moyen de souder l'unité nationale.

◆ ◆ LA MOBILISATION

A Croix, le kiosque reste un monument emblématique de la ville. Il est le support de la mémoire de plus de 100 ans de partage, de rencontres, de convivialité et de festivités par le biais de la musique ou de la danse.

Il permet encore aujourd'hui de perpétuer ces temps forts lors de concerts, d'aubades musicales, de sessions de danse Tango les samedis d'été, et, bien sûr, lors de "la fête du kiosque" qui, chaque année, au mois de septembre, réunit un public nombreux et enthousiaste autour d'artistes très connus.

Montant des travaux	524 234 €
Objectif de collecte	25 000€
Début des travaux	Mars 2023



Crédit photos © Ville de Croix

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Kiosque de l'Hôtel de Ville de Croix

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/86284

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Kiosque de l'Hôtel de Ville de Croix

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
	Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre